



## Litige avec un cuisiniste

Par **Guigui**, le **17/03/2011** à **21:57**

Bonjour,

Voilà, j'ai fait l'achat d'un appartement neuf, dont il fallait que je l'équipe d'une cuisine.

j'ai acheté cette cuisine, mais aucun délai, n'a été respecté, des problèmes de SAV (évier cassé a la livraison par deux fois) plus un élément de cuisine abîmé...

cela va faire près de 4 mois que j'attends et toujours rien....malgré mes réclamations...et courrier recommandé, le magasin pratique la politique de l'autruche et ne veut rien entendre...et me laisse en galère avec une cuisine non terminée...

quel recours puis je utiliser pour leur mettre la pression, afin que j'obtienne un dédommagement en sachant que j'ai déjà payé 95% de la somme...

Par **mimi493**, le **18/03/2011** à **00:11**

Puisque vous avez déjà fait une LRAR de mise en demeure, saisissez le tribunal d'instance en demandant la fin de la pose sous astreinte judiciaire de 100 euros par jour et des dommages et intérêts